



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-040

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 22 novembre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES : Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Dominique Courilleau qui donne pouvoir à Christine Loubeyre

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Convention SBPA

Le Maire soumet au conseil Municipal la convention de la SBPA relative à la prise en charge des chiens errants ou en état de divagation sur la commune et indique qu'il est nécessaire de renouveler cette convention passée avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux pour l'année 2025.

La redevance demandée par la SBPA pour 2025 s'élève à **498.50 Euros** (0.50 € X 997 habitants selon le dernier recensement INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de :

- renouveler la convention entre la commune et la SBPA pour l'année 2025
- de verser la somme demandée soit **498.50 Euros**.

Et autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le : 06/12/2024

Reçu en Préfecture le : 06/12/2024

Publié sur site <https://pigny.fr> le : 06/12/2024